Royaume du Maroc

Ministère de l'Équipement, de l'Eau et des Forêts

المملكة المغربية

وزارة التجهيز والماء والغابات

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 37/2026

Le Directeur Provincial de L'équipement du Transport et de la Logistique D'El kelaa des Sraghna procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux d'élargissement de L'ouvrage d'art Au Pk 260+250 Ex (340+300) De La RN8 Province d'El Kelaa Des Sraghna.**

Consistance de la prestation :

N° Prix	DESIGNATION	Caractéristiques et spécifications	UNITE	Qtés	Garanties exigées
1	Essai d'analyse Granulométrique sous l'eau ou à sec	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de l'essai d'Analyse granulométrique à sec ou sous l'eau selon la norme marocaine NM 10.1.813.	U	8	Le concurrent doit Joindre à son offre : -Une caution d'un montant de 1000 mille Dirhams NB : le concurrent dont l'offre est la moins disante doit déposer la caution dans les trois jours qui suivent la confirmation de son offre pour l'attribution du bon de commande
2	Détermination des limites d'ATTERBERG	Ce prix rémunère à l'unité la détermination des limites d'Atterberg selon la Norme NM 10.1.007	U	6	
3	Mesure de la propreté d'un granulat	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la propreté d'un granulat selon la norme marocaine NM 10.1.169	U	6	
4	Equivalent de sable	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de l'essai d'équivalent de sable (0/2) à 10% des fines selon la norme NM 10.1.732 et NM 10.1.813. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	2	
5	Essai de teneur en fines du sable	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de la teneur en fines du sable conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
6	Mesure de matières organiques dans le sable	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de matières organiques dans le sable conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
7	Mesure de la friabilité du sable	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de la friabilité du sable conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
8	Mesure d'absorption d'eau	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure d'absorption d'eau conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
9	Essai d'impuretés prohibées	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure d'impuretés prohibées conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
10	Essai de sulfures métalliques	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de sulfures métalliques conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
11	Essai de soufre total	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de soufre total conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	
12	Essai de sulfates solubles dans l'acide et sulfates solubles dans l'eau	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de sulfates solubles dans l'acide et sulfates solubles dans l'eau conformément à la norme NM10.1.813.	U	2	

13	Mesure de la teneur en coquilliers	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de la teneur en coquilliers conformément à la norme NM10.1.813.	U	2
14	Mesure de la Teneur en alcalins actifs des granulats et désignation de la qualification des granulats par rapport à l'alcali-réaction	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de la Teneur en alcalins actifs des granulats et désignation de la qualification des granulats par rapport à l'alcali-réaction selon la norme NM 10.1.279, conformément au paragraphe 10.3.3 de la norme NM10.1.813.	U	2
15	Dureté Los Angeles (L.A)	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de dureté Los Angeles selon la norme marocaine 10.1.138.	U	6
16	Module de finesse du sable	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de module de finesse du sable tel que prévu par les normes de spécification NM 10.1.271 et NM10.1.813.	U	2
17	Micro – DEVAL (MDE)	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la résistance à l'usure par Deval humide ou sec selon la norme marocaine NM EN 1097-1.	U	5
18	Indice de concassage	Ce prix rémunère à l'unité la détermination de l'indice de concassage ou le rapport de concassage selon la définition du catalogue marocain des structures types de chaussées neuves.	U	4
19	Mesure de l'aplatissement des granulats	Ce prix rémunère à l'unité la mesure du coefficient d'aplatissement d'un granulat selon la norme marocaine NM EN 933-3. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	3
20	Porosité volumétrique des granulats	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la porosité volumétrique des granulats pour béton selon la norme marocaine NM EN 1097-3. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	2
21	Teneur en eau	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de la teneur en eau selon la norme (NM 13.1.152)	U	13
22	Mesure de l'activité argileuse au bleu de méthylène	Ce prix rémunère à l'unité la Mesure de l'activité argileuse au bleu de méthylène d'un granulat ou d'un matériau rocheux selon la norme NM EN 933-9, ou d'un sol suivant la norme NM 13.1.178. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	5
23	Proctor normal et Modifié	Ce prix rémunère à l'unité l'essai Proctor normal et modifié selon la norme NM 13.1.023 V1999 ou NM 13.1.044 V 2005	U	5
24	Densité in situ	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de densité au densitomètre à membrane selon la norme NM 13.1.134 V 2009 ou gamma-densimètre selon la norme NM 13.1.133 V 2009.	U	12
25	Détermination de la teneur en CACO3	Ce prix rémunère à l'unité la détermination de la teneur en carbonate CACO3 selon la norme NM 13.1.029. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	1
26	Mesures des épaisseurs des couches GNT et MS	Ce prix rémunère à l'unité la mesure des épaisseurs des couches GNT et MS conformément aux plans d'exécution et aux articles relatifs au contrôle des épaisseurs des couches dans le CPS travaux.	U	8
27	Essais mécaniques sur ciment	Ce prix rémunère à l'unité l'essai de résistance mécanique sur ciment selon la norme NM 10.1.005.	U	6

28	Essais physico-chimiques sur ciment	Ce prix rémunère à l'unité l'essai de tous les paramètres de l'analyse physico-chimique de ciment conformément à la NM10.01.004	U	6
29	Essai sur adjuvent	Ce prix rémunère à l'unité l'analyse d'adjuvent selon les normes 10.1.100 à 10.1.118	U	1
30	Essais mécaniques sur aciers	Ce prix rémunère à l'unité les essais mécaniques sur acier à béton selon les normes NM 01.4.095 et NM01.04.096, y compris commentaire et recommandations éventuelles.	U	7
31	Vérifications des caractéristiques géométriques des aciers	Ce prix rémunère à l'unité la vérification des caractéristiques géométriques et de formes sur acier à béton selon les normes NM 01.4.095 et NM01.04.096, y compris commentaire et recommandations éventuelles.	U	7
32	Analyse chimique de l'eau de gâchage	Ce prix rémunère à l'unité l'essai de tous les paramètres de l'analyse physico-chimique de l'eau de gâchage conformément à la NM10.1.353 version 2009.	U	2
33	Cône d'abrams	Ce prix rémunère à l'unité la plasticité au cône d'Abrams selon la norme NM EN 12350-2.	U	13
34	Contrôle béton frais sur chantier	Ce pris rémunère à l'unité le contrôle du béton frais sur chantier selon les normes de NM EN 12350-1 et NM EN 12350-3 à NM EN 12350-7 y compris commentaire et recommandation éventuelles.	U	13
35	Mesure de la résistance à la compression	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la Résistance à la compression simple sur six cylindres 16x32 cm² (trois pour information à 7 jours et trois pour conformité à 28 jours) selon la norme marocaine NM EN 12390-3 et l'interprétation de la conformité selon la NM EN 206, y compris la fourniture des rapports des essais à 7 jours et à 28 jours.	U	13
36	Mesure de la résistance à la traction	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la résistance à la traction par fendage sur trois cylindres 16x32cm² selon la norme NM EN 12390-6 et l' interprétation de la conformité selon la NM EN 206, y compris la fourniture des rapports des essais à 28 jours.	U	13
37	Réception des bossages des appareils d'appui	Ce prix rémunère à l'unité la Réception des bossages des appareils d'appui selon la norme NF EN 1337-3	U	8
38	Essai dimensionnel et mécanique sur bordures de trottoirs	Ce prix rémunère à l'unité le contrôle dimensionnel et mécanique des bordures de trottoir selon la NM10.1.014	U	1
39	Essai de contrôle de la conformité du garde-corps	Ce prix rémunère au forfait le contrôle de la conformité du garde-corps selon la NM10.9.108 (XP P98-405)	F	1
40	Vérification de conformité et réception des appareils d'appuis	Ce prix rémunère au forfait la vérification de conformité et réception des appareils d'appuis selon la norme NFEN1337-3 .	F	1
41	Vérification de conformité et réception des joints de chaussée	Ce prix rémunère au forfait la vérification de conformité et réception des joints de chaussée selon le guide « Joints de chaussée des ponts routes : conception, exécution et maintenance », y compris commentaires et recommandations éventuelles.	F	1
42	contrôle de la qualité de l'étanchéité	Ce prix rémunère au forfait le contrôle de la qualité de l'étanchéité selon les prescriptions du fascicule 67 titre I : ETANCHEITE DES PONTS ROUTES SUPPORT EN BETON DE CIMENT.	F	1

43	Mesure de dosage de la couche d'imprégnation	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de dosage de la couche d'imprégnation selon la norme NM 13.1.435. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	4
44	Mesure de la temperature	Ce prix rémunère, à l'unité, la mesure de la température des enrobés selon NM EN 12697-13. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	5
45	Mesure de dosage de la couche d'accrochage	Ce prix rémunère à l'unité la mesure de dosage de la couche d'accrochage selon la norme NM 13.1.435. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	4
46	Identification complète d'une émulsion de bitume	Ce prix rémunère à l'unité l'identification complète d'une émulsion de bitume y compris : *La teneur en eau ; *Pseudo viscosité à 25° C (° E) ; *Homogénéité : % de particules >0.63 mm et % de particules comprises entre 0.63 et 0.16 ; *Stabilité au stockage : Emulsion à stockage limité et Emulsion stockable ; *Adhésivité ; *Indice de rupture ; *Charge des particules selon les NM03.4/030 ;031 ;032 ;033 ;034 ;035 ;036 ;037	U	1
47	Identification complète d'un bitume pur	Ce prix rémunère à l'unité l'identification complète d'un bitume routier y compris : - Point de ramollissement - Pénétrabilité à 25° C - Densité relative à 25° C - Resistance au durcissement à 163°C comprenant : o Pénétration restante en % ; o Augmentation du point de ramolissment en °C ; o Variation de masse en % en valeur absolue. - Point d'éclair (appareil Cleveland) en degré centigrade - Solubilité (en %) Selon la NM03.4.158 et la note circulaire de la DGR n°DG/214/23/40900/372/19 du 21/05/2019. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.	U	2
48	Extraction de bitume et granulométrie d'un mélange hydrocarboné	Ce prix rémunère à l'unité l'essai extraction de bitume, l'Analyse Granulométrique du mélange hydrocarboné et la mesure de la teneur en liant et filler selon les normes NM EN 12697-1, NM EN 12697-2 et NM EN 12697-28.	U	4
49	Essais Duriez (Résistance, Compacité RH/RS)	Ce prix rémunère à l'unité l'essai Duriez (résistance, compacité, RH/RS) pour GB2 et BBSG1 selon la norme NM13.1.046	U	2
50	L'exécution d'une carotte d'enrobés (y compris mesure d'épaisseur et de compacité)	Ce prix rémunère à l'unité l'exécution d'une carotte sur béton bitumineux ou grave bitume et la mesure de ses dimensions selon la norme marocaine NM03.4.227 et la détermination de son indice de vides selon la norme marocaine NM03.4.106 ;	U	4
51	Essai PCG	Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de l'essai PCG conformément à la norme NM13.1.040.	U	2

52	Détermination de la teneur en eau du mélange séché	Ce prix rémunère à l'unité détermination de la Teneur en eau du mélange séché selon la norme NM03.4.122.	U	2
53	Rapport de synthèse mensuel y compris vérification documentaire	Ce prix rémunère au forfait mensuel, la production et l'édition en 3 exemplaires (format papier et numérique) du rapport de synthèse mensuel. Tout retard constaté dans la vérification et assistance documentaire entrainera le non-paiement du prix.	F/M	6
54	Rapport de synthèse de fin de chantier	Ce prix rémunère au forfait la production et l'édition en 5 exemplaires (format papier et numérique) du rapport de synthèse.	F	1
55	Mobilisation d'un technicien du laboratoire	Ce prix rémunère au jour la mobilisation d'un technicien du laboratoire.	Jour	60
56	Mobilisation d'un ingénieur du laboratoire	Ce prix rémunère à la mission la mobilisation d'un ingénieur du laboratoire.	Mission	6

- ✓ **Lieu d'exécution : OA RN08 du Pk 260+250.**
- ✓ **Délai : 06 mois**
- ✓ **Date et heure limite de réception des devis des concurrents : 30/11/2026 à 11 h**
- ✓ **Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma**

NB : avant la date limite d'ouverture des devis déposés, les concurrents doivent fournir par e-mail suivant « abbassi.ehtp@gmail.com et sgp.eks2026@gmail.com» :

- ✓ **Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur CQ, qualification CQ3- CQ4- CQ7, CLASSE :3**
  Passé ce délai, l'offre sera écartée.

LE DIRECTEUR PROVINCIAL DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE D'EL KELAA DES SRAGHNA

Le Directeur Provincial de L'Equipement du Transport et de La Logistique d'Elkelaa des Sraghna
MUSTAPHA LATRACHE